

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 15 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance extraordinaire ce 15 décembre 2021.

Étaient présents à cette séance :

La mairesse : Josée Brunet

Les conseillers/ conseillères : Alex Beaudin, poste 1
Lola Lebrasseur, poste 2
Normand Dufour, poste 3
Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance, Karine Chouinard, directrice générale et greffière-trésorière.

**CONSTATION AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et mentionne dans le procès-verbal de la séance que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

*Je, soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale et Greffière-Trésorier
de la municipalité de de Rivière-Saint-Jean/Magpie,*

- Certifie avoir convoqué tous les membres du conseil, annonçant la tenue de la présente assemblée,*
- Certifie avoir publié un avis public, annonçant la tenue de la présente assemblée et en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, 2 décembre 2021.*

Dépôt du certificat d'avis de convocation

La directrice générale greffière-trésorière dépose le certificat de l'avis de convocation ainsi que le certificat de l'avis public annonçant la tenue de la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Madame la mairesse Josée Brunet souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté la légalité de la convocation et le quorum, déclare le quorum et l'ouverture de la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation 2022.

RÉSOLUTION 143-21

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Dufour
Il est appuyé par Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 19 h 00, tel que déposé.

RÉSOLUTION 144-21

PRÉSENTATION PAR MME LA MAIRESSE DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Mme la mairesse présente le budget pour l'exercice financier 2022.

Le budget de l'exercice financier 2022 prévoit des revenus égaux aux dépenses et aux éléments de conciliation à des fins fiscales au montant de **1 045 574\$**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Revenus :	
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE :	89 200 \$
EAU :	40 022 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES :	17 589 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES :	11 998 \$
NEIGE :	26 854 \$
Total des Taxes	185 663 \$
Paiement tenant lieu de taxes	96 684 \$
Services rendus	348 700 \$
Transferts	414 527 \$
Total	859 911\$
Total des revenus	<u>1 045 574 \$</u>

Dépenses de fonctionnement :	
Administration générale	495 911 \$
Sécurité publique	42 297 \$
Transport	115 092 \$
Hygiène du milieu	115 195 \$
Santé et bien-être	8 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	191 818 \$
Loisirs et culture	74 561 \$
Frais de financement	2 700 \$
Total des dépenses de fonctionnement	<u>1 045 574 \$</u>

RÉSOLUTION 144-21

PRÉSENTATION PAR MME LA MAIRESSE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

OBJET	2022	2023	2024	MODE DE FINANCEMENT
Eau potable Magpie				
Étude hydrologique	45 000 \$			Programme TECQ
Plan et devis		25 000 \$		Programme TECQ
Mise aux normes des fosses septiques				
Étude test de sol	45 000 \$			Fond administratif
Construction	900 000 \$			Règlement d'emprunt MAMH
Prolongement aqueduc garage municipal				
Construction	224 000 \$			Programme TECQ
Ponceau Magpie				
Plan et devis/Construction	50 000 \$			Programme TECQ
				Subvention aide voirie local (25 631)
				Fond carrière/sablière
Relocalisation du tracé de la rue du Cap et aménagement d'une boucle de virage				
Plan et devis	45 000 \$			Programme TECQ
Sentier de patinoire Rivière-Saint-Jean				
Aménagement du sentier	300 000 \$	60 202 \$		Programme TECQ
Sentier pédestre Magpie				
Aménagement des sentiers	100 000 \$			Subvention MAMH
	55 433 \$			Fond administratif
Salle communautaire Magpie				
Évaluation et plan/devis	100 000 \$			Subvention à venir
Aire de repos Rivière-Saint-Jean				
Aménagement	100 000 \$			Fond axe de vitalisation (a venir)
	10 000 \$			Fond administratif

Descente de bateau				
Aménagement			3 000 000 \$	Subvention à venir
Terrain de camping Magpie et Rivière-Saint-Jean				
Plan/devis	100 000 \$			Subvention à venir
Début des travaux		2 000 000 \$		Subvention à venir
Service Incendie				
Projet intermunicipale	100 000 \$			Fond MRC
Parc Rivière-Saint-Jean				
Aménagement	68 288			Subvention à venir ministère de l'Éducation
	35 608 \$			Fond administratif

RÉSOLUTION 145-21

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de 1 045 574 \$ et des revenus de l'ordre de 1 045 574 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin

IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2022, tel que présenté ci-dessus.

RÉSOLUTION 146-21

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur

IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 de la Municipalité pour l'année 2022, tel que présenté ci-dessus.

RÉSOLUTION 147-21

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Alex Beaudin

Il est appuyé par Liane Beaudin

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h15

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h15

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière- trésorière

Josée Brunet
Mairesse